



ÉTANG DE LAVAL RÈGLEMENT



**1 pêcheur : 10 € / jour / 2 cannes à pêche,
15 truites portion maximum (dont 2 grosses truites de + de 1 kg),
Friture à volonté,
1 brochet jour (maille de 60 cm ou plus),
1 pêcheur : 1 bourriche.**

Horaires d'ouverture : de 7 h 00 à 19 h 30

Les pêcheurs doivent se présenter à l'étang,
le matin entre 7 h 00 et 9 h 00 avec leur matériel.

Passage après 9 h 00 : Obligation d'informer de leur présence à la pisciculture ou d'appeler soit
au **04 74 92 44 03** ou **06 74 82 79 13**

**Toute action de pêche vaut le règlement de 10 €
ABSOLUMENT AUCUNE GARANTIE
SUR LA REPRISE DES POISSONS MIS A L'EAU**

Toutes autres espèces : Remise à l'eau immédiate (*pas de stockage en bourriche*)

Les autres espèces présentes sont carpes, tanches, gardons, carassins, black-bass etc...

Amorçage : 1 litre d'amorce sèche / 0,500 Kg bouillettes / jour.

Les réservations pour des groupes de pêcheurs ont la priorité sur la pêche individuelle, c'est pourquoi il est important de se renseigner sur la disponibilité de l'étang au **04 74 92 44 03** ou au **06 74 82 79 13**

Attention, des contrôles réguliers sont effectués sur les bourriches et ceci à tout moment de la journée.

- Tous les types de pêche sont autorisés, y compris la pêche à la cuillère ou au leurre, (*sauf si le nombre de pêcheurs total dépasse les 10*).
- Toute activité nocturne est interdite.
- Toute baignade est formellement interdite.
- Chaque pêcheur doit ramasser ses détritiques et les emporter.
- Chaque pêcheur a droit à 1 seul accompagnant non pêcheur.
- Les enfants sont sous la stricte responsabilité de leur parents.
- Ce lieu est privé, toute autre activité que la pêche est interdite.
- Les animaux doivent être attachés.

Nous, pêcheurs sommes que de simples usagers de la nature. Ne l'oublions pas. Elle ne nous appartient pas.

Ne laissons rien derrière nous après l'exercice de notre loisir qui pourrait provoquer pollution ou blessure (*fil, plombs, canettes, boîte des conserve, plastique etc...*)

Le milieu naturel est un patrimoine fragile que chacun doit protéger et respecter.

Alors respectons la nature et préservons nos rives !

Tout manquement à ces règles de conduite verra la suspension immédiate voire définitive du droit de pêche sur l'étang.

Contact pour l'étang au **04 74 92 44 03** ou au **06 74 82 79 13**